



## **APPEL A CANDIDATURE ARTISTE ICONOCLASSES 27 ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

**Appel à candidature ouvert du 13 avril 2024 au 02  
juin 2024 minuit.**

**Les candidatures sont à envoyer par e-mail à  
l'adresse :**

**[residences.iconoclasses.2024.2025@yvetot.fr](mailto:residences.iconoclasses.2024.2025@yvetot.fr)**

Présentation de la structure et des résidences  
Iconoclasses :

Depuis 32 ans la galerie Duchamp, centre d'art  
contemporain d'intérêt national, propose des  
expositions, des ateliers et des enseignements destinés  
à tous les publics.

Pour découvrir ces activités :

<https://galerie-duchamp.org/>

Installée en plein centre ville, à Yvetot, entre Rouen et le Havre, dans une ancienne minoterie, la galerie Duchamp a bien volontairement quelque chose de l'esprit duchampien : elle est le lieu du grain à moudre – ce qui n'est pas sans rappeler, lointainement, mais tout de même, quelque broyeuse de chocolat. C'est donc, historiquement, un lieu de rencontres et de convergences, de sociabilités, et dont le signifiant, n'est pas sans évoquer, évidemment, l'endroit des possibles à imaginer.

Outre plusieurs expositions par an, le centre d'art porte aussi les Iconoclasses, dispositif de résidence d'artiste en milieu scolaire, avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Normandie), de la Région Normandie, du Département de la Seine-Maritime, de la Ville d'Yvetot et l'accompagnement de l'Éducation nationale.

Créé en 1998, ce dispositif consiste en l'immersion d'artistes plasticiens contemporains dans la vie d'un établissement scolaire afin qu'ils puissent y mener, le temps de la résidence, un projet de recherche et de création, au contact de publics scolaires. Il ne s'agit pas nécessairement de l'animation d'un atelier de pratique artistique auprès des élèves mais fondamentalement d'un partage entre l'artiste et les élèves, témoins inclus dans le processus créatif. Une ou plusieurs classes peuvent en bénéficier, assistant voire participant à la genèse d'une œuvre, de sa conception à sa réalisation.

En permettant la découverte des préoccupations d'un artiste à travers des échanges quotidiens qui désacralisent l'acte de création, les Iconoclasses contribuent à l'ouverture culturelle des élèves et à la démocratisation de l'art. Elles constituent, en cela, une forme exigeante d'éducation artistique et culturelle.

Chaque année scolaire, des établissements scolaires du secteur accueillent chacun un artiste. L'artiste s'installe durant 3 semaines dans un atelier situé au sein de l'établissement pour y mener un projet de recherche et de création. 3 semaines dont 35 heures sont dédiées à des temps d'interactions directes (rencontres, discussions, découvertes, ateliers) avec le public scolaire.

1 semaine supplémentaire de temps de création – recherche est rémunérée, avec logement mais sans atelier mis à disposition.

La résidence dure donc au total 4 semaines.

Les résidences donnent lieu à une exposition collective de restitution au printemps 2025, à la galerie Duchamp.

Pour sa 27<sup>e</sup> édition, ce programme de résidence invite les artistes à mener une réflexion sur l'identité du territoire dans lequel s'inscrivent les actions de la galerie Duchamp : le Pays de Caux.

Il s'agira d'envisager cette résidence en prenant en compte ce qui fait *territoire*. Le tordre, le manipuler, l'emprunter – au sens propre comme figuré –, s'en saisir comme médium premier. Appréhender dans une libre pratique ce qui en dessine les particularismes : cela pourrait être, pourquoi pas, le lin, le silex, la craie, les architectures qui mêlent tout autant le maritime que le minéral, plus loin les valleuses, certaines manières de créer des objets ou des monuments de paille, les clos-masures, l'héritage et le devenir paysan, les objets appartenant aux arts populaires et qui survivent par endroit...

Ainsi, dans le contexte de la galerie Duchamp, centre d'art en milieu rural, c'est puiser dans les spécificités de ce territoire pour y déceler son universalité. Il ne s'agit

pas d'avoir une approche littérale mais bien plutôt de se saisir du lieu même et de ce qui l'entoure, faire se rencontrer le proche et le lointain, l'ici et l'ailleurs.

Chaque artiste reçoit :

- une bourse de création - recherche (2100 euros)
- une rémunération pour les temps d'éducation artistique et culturelle partagés avec le public scolaire (35 heures / 2100 euros)
- des droits d'exposition pour l'exposition de ses œuvres (150 euros)
- des droits d'auteurs pour l'exploitation des visuels de ses œuvres (150 euros)
- un budget de production (pour un maximum de 1300 euros sur présentation de factures)
- des défraiements de transport (pour un maximum de 300 euros sur présentation de factures)

### Modalités de candidature :

Cet appel à candidature s'adresse **aux jeunes artistes (limite d'âge : 35 ans) ayant une pratique professionnelle régulière, résidant en France. Les collectifs d'artistes ne sont pas acceptés. L'artiste doit être en possession du permis B et avoir une voiture à sa disposition lors de ces séjours à Yvetot.**

La sélection s'effectue à partir des éléments suivants qui doivent être fournis dans un seul fichier PDF format A4 de moins de 15 méga (aucun transfert de fichier par plateforme ne sera étudié):

- l'objet/titre du mail doit faire apparaître  
NOM\_prénom\_candidature\_Icono27

- le titre du pdf doit lui aussi faire apparaître  
NOM\_prénom\_candidature\_Icono27
- une note d'intention décrivant le projet artistique, les recherches que l'artiste souhaite entreprendre durant cette résidence
- Une note d'intention décrivant les actions potentiellement mises en place durant les temps de partage avec le public scolaire (ateliers, discussions, travail participatif, collaboratif, ...)
- un dossier artistique comportant des visuels d'œuvres et/ou d'expositions et un texte de présentation sur la démarche de l'artiste
- un curriculum vitae à jour
- une copie de l'attestation d'affiliation à l'Urssaf artiste-auteur ou la dispense de précompte en cours de validité
- la capacité d'édition de factures en France
- une attestation d'assurance responsabilité civile
- êtes-vous adhérent à l'ADAGP ou tout autre organisation collective de gestion des droits d'auteur ? Si oui, lequel ?
- le ou les choix de période de résidence souhaitée(s) (voir dernière page)

Les trois artistes lauréats seront sélectionnés selon les critères suivants :

- pertinence de la proposition faite en rapport à la thématique et au contexte proposé
- qualité de la démarche artistique

Un jury de sélection se réunit en juin 2024.  
Les résultats, positifs comme négatifs, sont annoncés par e-mail la première semaine de juillet 2024.

## ENGAGEMENTS DES PARTIES

La galerie Duchamp s'engage à :

- Coordonner la résidence de l'artiste dans l'établissement scolaire, en collaboration avec le référent du corps enseignant désigné par l'établissement scolaire ;
- Rémunérer et défrayer l'artiste pour cette résidence ;
- Encadrer le dispositif afin que l'échange entre l'artiste et l'établissement scolaire soit le plus riche possible en assurant le rôle de médiateur (pour la conduite du projet artistique, l'élaboration des pistes de recherche et leur prolongement pédagogique, la restitution...)
- Le cas échéant, remettre à l'artiste et à l'établissement scolaire plusieurs exemplaires des supports de communication relatifs à cette édition des Iconoclasses ;
- Mettre à disposition un local d'hébergement pour accueillir l'artiste durant les 3 semaines lors desquelles il dispose d'un atelier au sein de l'établissement scolaire partenaire.

L'artiste s'engage à :

- Préparer un projet artistique et un calendrier de déroulement répondant au format de la résidence Iconoclasses comme défini par la galerie Duchamp ;
- Être présent l'équivalent de 3 semaines, dont 35 heures d'action artistique et culturelle auprès des

scolaires, au sein de l'établissement scolaire, en lien avec les enseignants ;

- Livrer une édition de restitution pour les élèves : témoignage du partage opéré avec les scolaires, trace de leur interaction et support pédagogique de relais de l'expérience au sein des familles, elle est réalisée par l'artiste dans le cadre de la résidence. Elle prendra la forme d'une édition (micro-édition, livret, cahier, ... ) réalisée par l'artiste et imprimée à autant d'exemplaires que d'élèves + 5 exemplaires pour la galerie Duchamp, dans l'économie des moyens de production mis à sa disposition. Elle sera remise directement aux élèves en fin de résidence, avant le départ de l'artiste.
- Fournir à la galerie Duchamp les éléments qui serviront à l'exposition collective de restitution (œuvre(s), photographies, textes, documents, supports permettant la valorisation du travail accompli).

L'établissement scolaire s'engage à :

- Être acteur du projet :
  - en désignant un enseignant référent ;
  - en informant l'ensemble de l'équipe pédagogique de la résidence et en demandant aux enseignants participants d'accompagner le projet au plan pédagogique ;
- Dédier un atelier à l'artiste et à sa pratique pendant les 3 semaines de la résidence (salle chauffée disposant d'un point d'eau à proximité, fermant à clé, dans laquelle l'artiste pourra laisser sa production et du matériel) ;
- Assurer, le cas échéant, le matériel et/ou les œuvres de l'Artiste présentées / entreposées sur place (liste déclarative déposée par l'artiste au

chef d'établissement avec copie à la galerie Duchamp);

- Permettre à l'artiste l'accès à l'atelier mis à disposition aux jours et plages horaires définis ensemble, y compris, en mettant, au besoin, à sa disposition un jeu de clés qui sera restitué en fin de résidence.

### **Calendrier de résidence :**

- Le déroulement d'une résidence Iconoclasse fait l'objet d'un calendrier de travail arrêté en commun par la galerie Duchamp, l'artiste et l'établissement scolaire. Trois différentes périodes sont ouvertes durant l'année scolaire 2024-2025 :

> période Automne : du 04/11/2024 au 20/12/2024 inclus, entre les vacances de la Toussaint 2024 et les vacances de Noël 2024, de la zone B

> période Hiver : du 06/01/2025 au 07/02/2025 inclus, entre les vacances de Noël 2024 et les vacances de février 2025, de la zone B

> période Printemps : du 24/02/2025 au 04/04/2025 inclus, entre les vacances de février 2025 et les vacances de Pâques 2025, de la zone B

- L'exposition de restitution est prévue au printemps 2025.